

tenue par Monsieur DAGUERRE de HUREAUX, magistrat-désigné
En présence de Monsieur BERNOS, Rapporteur public
Madame FURBEYRE, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2305823	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Fait opposition à la contrainte émise le 31 août 2023 par la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne (CAF) en tant qu'elle est relative à un indu de revenu de solidarité active (RSA) activité d'un montant de 1 211,22 euros versé à tort du 1er mars 2014 au 31 mai 2014.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître TRIBALAT EMILE Emile (Cour)
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	X - Directeur
Observateur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
02)	DOSSIER N° 2305827	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de deux décisions en date du 5 septembre 2023 par lesquelles le directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne a rejeté ses demandes de remise de dette de deux indus de prime d'activité de 492,60 euros pour la période de mai 2021 à octobre 2021 et de 344,25 euros pour la période de novembre 2021 à avril 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	X - Directeur

14 heures 30

03)	DOSSIER N° 2305828	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 25 juillet 2023 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande d'attribution de la carte mobilité inclusion portant la mention "stationnement".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
04)	DOSSIER N° 2305829	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 11 août 2023 par laquelle Pôle Emploi Occitanie a rejeté sa demande d'inscription rétroactive sur la liste des demandeurs d'emploi pour la période de 2007 à 2008.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	FRANCE TRAVAIL OCCITANIE	
05)	DOSSIER N° 2305967	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de trois décisions en date du 11 septembre 2023 par lesquelles le directeur de la mutualité sociale agricole (MSA) Midi-Pyrénées Nord a rejeté sa demande de remise gracieuse totale de trois indus d'aide personnalisée au logement (APL) d'un montant respectif de 5,24 euros pour le mois de janvier 2023, d'un montant de 14 euros pour le mois d'avril 2023 et d'un montant de 46 euros pour le mois de mai 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MIDI-PYRENEES NORD	

14 heures 30

06)	DOSSIER N° 2305970	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 8 août 2023 par laquelle la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Garonne lui a accordé une remise partielle d'un montant de 327,84 euros sur un indu de prime d'activité d'un montant initial de 655,68 euros ramené à 327,84 euros pour la période de juin à août 2022 en tant que cette décision ne lui a pas accordé une remise totale de sa dette.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	X - Directeur
07)	DOSSIER N° 2305971	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Fait opposition à la contrainte émise le 16 août 2023, signifiée le 21 septembre 2023, par Pôle emploi Occitanie aux fins de recouvrement d'un indu d'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour la période du 1er septembre 2017 au 11 juillet 2022 d'un montant total de 29 694,30 euros dont 10,76 euros de frais, auxquels s'ajoutent 186,25 euros de droit proportionnel et 73,28 euros de frais d'acte.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	FRANCE TRAVAIL OCCITANIE	
08)	DOSSIER N° 2305984	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du du 16 novembre 2023 par laquelle le président du département du Tarn a rejeté son recours gracieux dirigé contre le refus de sa demande d'aide au titre du volet « accès » du fonds de solidarité pour le logement (FSL) notifié par décision du 22 septembre 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN	M. X

14 heures 30

09)	DOSSIER N° 2306015	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 31 juillet 2023 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne lui a accordé une remise partielle d'un montant de 3 465,84 euros pour un indu d'allocation revenu de solidarité active (RSA) d'un montant initial de 8 664,60 euros, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, en tant que ne lui a pas été accordée la remise totale de la dette.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MIDI-PYRENEES SUD	
10)	DOSSIER N° 2306018	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 1er août 2023 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de carte mobilité inclusion portant la mention "stationnement".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
11)	DOSSIER N° 2306020	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 2 août 2023 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de remise de dette d'un indu de revenu de solidarité active (RSA) d'un montant de 8 121 euros pour la période du 1er mai 2020 au 31 janvier 2022, dont le solde s'établit à 7 441,60 euros et d'un second indu de RSA d'un montant de 1 134,99 euros pour la période du 1er février 2022 au 30 avril 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	

14 heures 30

12)	DOSSIER N° 2306021	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 28 juillet 2022 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande d'octroi de la carte mobilité inclusion portant la mention "stationnement".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
13)	DOSSIER N° 2306030	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du recours qu'elle a formé à l'encontre de la décision du 4 avril 2023 par laquelle la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne a mis à sa charge un indu de revenu de solidarité active (RSA) de 9 291,42 euros pour la période du 1er juin 2021 au 31 mars 2023 ainsi qu'un indu d'aide personnalisée au logement 2021 (APL) de 372,84 euros pour la période d'avril à juin 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître GAILLOT Lise
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	X - Directeur
14)	DOSSIER N° 2306228	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 8 aout 2023 par laquelle la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne a accordé une remise partielle d'un montant de 438,50 € d'un indu d'aide personnelle au logement d'un montant initial de 877,00€, montant restant dû 438,50 €.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE	X - Directeur

14 heures 30

15)	DOSSIER N° 2306257	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 22 août 2023 par laquelle le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ariège a maintenu un indu de revenu de solidarité active (RSA) d'un montant de 1 902,06 euros pour la période de septembre 2021 à mai 2022 et rejeté sa demande de remise gracieuse.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARIEGE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIÈGE	Mme X
16)	DOSSIER N° 2306275	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 7 février 2023 par laquelle le président du conseil départemental de la Haute-Garonne a rejeté sa demande de renouvellement de carte mobilité inclusion portant la mention "stationnement".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA HAUTE-GARONNE	
17)	DOSSIER N° 2306278	RAPPORTEUR: Monsieur Alain DAGUERRE de HUREAUX
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 18 septembre 2023 par laquelle la caisse d'allocations familiales (CAF) de Tarn-et-Garonne lui a accordé une remise partielle d'un montant de 1 677,20 euros pour un indu d'aide personnalisée au logement (APL) d'un montant de 3 354,39 euros pour la période de novembre 2015 à août 2017.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE	

